



# TRANQUILLITÉ VACANCES 365 JOURS PAR AN



## 1ER RÉFLEXE : ÉVITER LA TENTATION

Ne pas laisser d'objets visibles, par exemple sur les sièges de voiture ou dans son jardin. Éviter les signes visibles d'absence (boîte aux lettres pleine, poubelles non rentrées, volets constamment fermés...).

Enfin, toute personne vulnérable ne doit pas ouvrir sa porte si elle ne connaît pas la personne.

## SOUSCRIRE À L'OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Le service de Tranquillité publique apporte une vigilance toute appropriée dès que vous envisagez de quitter votre domicile pour des périodes de quelques jours.

Pour y souscrire, il suffit tout simplement de s'inscrire en mairie, accueil du 1<sup>ER</sup> étage, ou sur [www.ville-colomiers.fr](http://www.ville-colomiers.fr)

Les agents de police municipale et nationale effectueront des patrouilles de surveillance.

## SOLIDARITÉ ENTRE VOISINS

La meilleure des protections est sans nul doute les liens entretenus avec ses voisins ou des personnes de confiance de son entourage. Leur surveillance de votre habitation, le fait de vider régulièrement la boîte aux lettres, de s'occuper des poubelles, fermer et ouvrir les volets, est la meilleure arme de dissuasion.

Cette vigilance de voisinage est essentielle également pour permettre aux services de Police nationale de prévenir tout acte de délinquance. Tout signalement d'un fait inhabituel dans notre proximité, facilite le travail des policiers et limite les passages à l'acte.

**Appelez prioritairement votre commissariat au 05 34 36 12 66 en cas d'urgence ou le service de tranquillité publique de la ville pour tout autre renseignement.**

